



FMI (Fréquentation Maximale Instantanée)

La réévaluation de Fréquentation Maximale Instantanée FMI durant cette période va engendrer des modifications du fonctionnement du centre.

De façon à mieux gérer les conditions sanitaires, la FMI est réduite pendant cette période.

Elle se décompose ainsi :

- Sportif 35 personnes
- Ludique 35 personnes
- Balnéo 30 personnes
- Nordique 35 personnes
- Spa 4
- Grotte Sel 4
- Sauna 2 + 2
- Hammam 4 + 4

Afin de respecter ces jauges, il sera demandé à chaque usager de **choisir son bassin**. Il leur sera alors attribué un bracelet spécifique pour le bassin choisi.

Le protocole

Le protocole concerne la fréquentation, la capacité d'accueil de l'établissement en cette période de déconfinement, ainsi que les modalités d'entretien et de désinfection des installations.

Rappel des recommandations du Haut Conseil de la Santé publique :

- Le port du masque n'est pas obligatoire durant l'activité sportive. Toute personne de onze ans ou plus porte un masque de protection dans les établissements de type X (Article 27 du décret 31/05/2020). Le port du masque depuis l'entrée et en caisse jusqu'en tenue de bain avant la douche est obligatoire.
- Respecter une distanciation physique minimale dans la mesure du possible et les règles comportementales des baigneurs (bonnets, douches, pédiluves...) dans les bassins et les espaces collectifs.
- L'accès aux bassins aux personnes présentant des signes de pathologies respiratoires ou digestives (panneaux informatifs dans l'entrée) est interdit.
- Les baigneurs hors de l'eau doivent respecter les gestes barrières.
- Protocole de nettoyage/désinfection renforcé des locaux hors bassins, selon les protocoles habituels en insistant plus régulièrement sur les zones fréquemment touchées par les nageurs.

La prise de température à l'arrivée reste valable, du gel hydro alcoolique est disponible à l'accueil et la désinfection des mains est obligatoire.

Dans les vestiaires, le nombre de casiers disponibles n'est pas limité, tout en faisant appel à la sensibilisation des usagers, qui devront désinfecter ces casiers avec leur propre lingette ou le matériel mis à disposition.

Les cabines seront désinfectées régulièrement, du produit sera à disposition des usagers pour désinfecter les principaux points de contact après chaque passage (poignées, portes, banquettes)



Les vestiaires collectifs pourront accueillir les clubs et associations, il est de leur responsabilité de faire respecter les distanciations.

L'entrée se fera par la porte principale et la sortie par la porte côté avenue de la Vallée des Prés, le sens de circulation se fera de manière à limiter les croisements dans les vestiaires et afin de favoriser la marche en avant.

En terme d'obligation dans les vestiaires

- Les douches seront approvisionnées en savon, elles sont toujours obligatoires, mais elles ne sont pas limitées en nombre.
- L'utilisation des sèche-cheveux demeure interdite vu le risque de propagation du virus.

Sur les bassins

Les regroupements ou les discussions en bords de bassin sont soumis aux règles de distanciation physique selon les recommandations gouvernementales en vigueur. Dans les bassins sportifs, l'usage permanent des lignes de nage sera mis en place afin d'éviter les contacts. Dans les autres bassins (bassins de loisir, pataugeoires, plaines de jeux aquatiques), un affichage rappellera aux usagers leur responsabilité sur l'application des règles des distances physiques, dans le cas où les règles de distanciation ne seraient pas appliquées, ce bassin sera fermé.

Pour la pataugeoire, les bains à remous et les jets aquatiques : l'application de la distanciation physique est rappelée par un affichage. Elle est du ressort de la responsabilité individuelle des usagers. En cas d'impossibilité de faire appliquer ou respecter ces règles, cet équipement sera fermé.

Intervention

En cas de sauvetage :

- Dans l'eau, l'intervention du sauveteur sera à privilégier pour les cas de suspicion de noyade avérés, pour les autres il sera privilégié les moyens techniques comme les perches, ces éléments permettent de conserver une distance de plus d'un mètre avec la victime.
- Dans tous les cas la vigilance portera sur la sortie de la victime de l'eau. Dans ce cadre s'il y a une intervention d'une tierce personne, elle pourra être équipée des EPI adaptés (masques chirurgicaux, une paire de gants et des lunettes de protection) pour faire l'examen des fonctions vitales. Il sera conseillé au sauveteur primo-intervenant de se protéger dès sa sortie de l'eau.



Dispositif TousAntiCovid

Le dispositif TousAntiCovid est une mesure barrière qui fait partie du protocole sanitaire de réouverture pour les bars, les restaurants et les salles de sport mis en place à compter du 9 juin par le Gouvernement.

Cette mesure barrière consiste, pour les usagers, à scanner le QR Code ou à laisser leurs coordonnées sur un cahier de rappel mis à leur disposition à cet effet à l'accueil.

Le principe : prévenir les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, pour leur permettre de prendre les mesures nécessaires pour leur santé.